



Guéret, le 9 août 2017

Communiqué de presse

Évolution des démarches liées au certificat d'immatriculation

Dans le cadre du « Plan Préfectures Nouvelle Génération », le Ministère de l'Intérieur s'est engagé dans une démarche de simplification et de dématérialisation de l'ensemble des procédures liées aux demandes d'un certificat d'immatriculation.

Toutes les demandes de titre et d'information peuvent désormais être réalisées, sans se déplacer en préfecture, soit auprès d'un professionnel de l'automobile, soit par le biais d'une connexion à Internet (ordinateur, tablette ou smartphone) sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS), opérateur sous tutelle du ministère de l'Intérieur, à l'adresse suivante :

<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

L'utilisateur doit d'abord créer un compte sur le site de l'ANTS - et obtenir ainsi ses identifiants -, ou se connecter via FranceConnect, un service public qui propose une reconnaissance pour l'ensemble des services en ligne en utilisant les identifiants dont l'utilisateur dispose déjà dans le cadre d'autres comptes (tels qu'Ameli.fr, impots.gouv.fr, identité numérique de LaPoste).

Ces évolutions induisent la fermeture ponctuelle des guichets « certificat d'immatriculation » de la Préfecture de la Creuse les mardis et les mercredis dès le 1^{er} septembre 2017.

À partir de cette date, en effet, les demandes pourront être présentées aux guichets uniquement les lundis, les jeudis et les vendredis de 8h30 à 11h30.

Un accueil physique et des ordinateurs en libre accès sont toutefois mis à disposition du public dans le cadre des points numériques implantés à la Préfecture et à la Sous-Préfecture d'Aubusson, pour accompagner et aider les usagers dans leurs démarches en ligne.

Contact Presse : Jean-François RENGAR - Tél 05.55.51.58.95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



Préfet de la Creuse



Préfet 23